



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB. T2H 1H9

FABRIQUÉ PAR :

Helena Industries Inc.
3525 Vandalia Road
Des Moines, Iowa, 50308 USA

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

Numéro de téléphone : (515)-262-8299

Numéro de télécopie : (515)-262-8799

PRODUIT :**NUMÉRO EPA :****PRÉPARÉ LE :****PRÉPARATEUR :****FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :****FORMULE :****SYNONYMES CHIMIQUES :****RIVAL 10G Herbicide Granulaire Superflow (RIVAL 10G)**

18926

26 avril 2011

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

Herbicide

 $C_{13}H_{16}F_3N_3O_4$ Trifluraline; α,α,α -trifluoro-2,6-dinitro-*N,N*-dipropyle-*p*-toluidine; 2,6-dinitro-*N,N*-dipropyle-4-(trifluorométhyl)=benzènamine

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% du Poids	NO. CAS
Trifluraline	8-12	1582-09-8
Argile montmorillonite	88-92	70892-59-0
Cristaux de silice (composante de l'argile montmorillonite)	<5	14808-60-7

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : Le produit est une argile granulaire grise/verte, avec une odeur aromatique. Peut irriter les yeux. La poussière peut irriter le système respiratoire.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

INGESTION : Peu probable de causer des dommages si de petites quantités du produit sont ingérées.

CONTACT AVEC LA PEAU : Les irritations de la peau sont peu probables.

INHALATION : Il est peu probable que les vapeurs soient dommageables à cause des propriétés physiques du produit. L'inhalation fréquente du produit peut irriter le système respiratoire supérieur.

CONTACT AVEC LES YEUX : Peut irriter les yeux.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : Aucun connu.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : Aucun spécifié.

EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNOCITÉ : La trifluraline n'est pas considérée comme étant cancérogène. La formation de calculs rénaux a été observée chez les rats utilisés pour des fins d'études alimentaires chroniques. Des études chez les chiens ont indiqué que cet effet était réversible. La composante argile peut contenir jusqu'à 5% de cristaux de silice (quartz). Une inhalation chronique de cristaux de silice peut mener à la silicosite, une forme de fibrose pulmonaire. Selon le CIRC, il existe peu de preuve de la cancérogénocité des cristaux de silice sur les humains



NUFARM AGRICULTURE INC.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Pas considéré comme interférant avec la reproduction.

TOXICITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT : Pas considéré comme interférant avec le développement fœtal.

GÉNOTOXICITÉ : Pas considéré comme étant mutagène.

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION : Contact avec les yeux. Absorption cutanée. Inhalation. Ingestion orale.

PRODUITS SYNERGETIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu.

AUTRE : Aucun connu.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE AU MÉDECIN : Pas d'antidote spécifique. Traitement selon le jugement du médecin et la réaction propre du patient. Une surexposition à d'autres produits que celui-ci aurait pu avoir eu lieu.

5. PRÉCAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR :SO

CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ : Lorsque chauffé, ce produit peut émettre des vapeurs toxiques.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR - Supérieure (%) :ND

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR - Inférieure (%) :ND

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:ND

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) :ND. Selon des produits similaires, aucune sensibilité n'est probable.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE: ND

MOYEN D'EXTINCTION : Eau, eau pulvérisée, mousse ou poudre extinctrice.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Contenir et balayer les petits déversements de produit. Ne pas aspirer le produit afin d'éviter de produire de fines poussières. Pour les grands déversements à l'extérieur; recouvrir la zone du déversement pour la protéger de l'humidité et la contenir afin d'empêcher le produit de s'étendre ou



NUFARM AGRICULTURE INC.

de se disperser. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebuts. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer près des produits alimentaires, et des aliments pour animaux. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière du jour.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION :

INGRÉDIENTS DANGEREUX	MPT	ACGIH TLV	LECT	UNITÉS
Crystaux de silice	N/E	0.1	N/E	%

* MPT = 8 heures sauf si mention contraire

MESURES D'INGÉNERIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour un usage à l'intérieur, l'exigence minimale recommandée consiste en une ventilation centrale avec une bonne source d'air d'appoint. La ventilation doit être adéquate pour maintenir les concentrations de l'air sous les limites d'exposition.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un masque antipoussières ou appareil respiratoire si la ventilation n'est pas adéquate ou si l'atmosphère est poussiéreuse.

GANTS DE PROTECTION : Gants résistants aux produits chimiques comme les gants de nitrile.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Lunettes ou masque.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Il est recommandé de porter au moins une chemise à manches longues, des pantalons longs, des bas et des souliers comme vêtements de travail. Pour une manipulation prolongée du produit, il est recommandé de porter une deuxième couche de vêtements, comme des couvre-tout. Utiliser tout autre équipement approprié pour la situation.

VENTILATION: Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Note : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être utilisée en tant qu'analyse garantie ou en tant que spécification.

POINT D'ÉBULLITION :	SO
PRESSION DE VAPEUR :	SO
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :	SO
POINT DE CONGÉLATION :	SO
POINT DE FUSION :	SO
ÉTAT PHYSIQUE :	Granule
ODEUR:	Aromatique
COULEUR:	Gris/vert
SEUIL OLFACTIF (PPM):	SO
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE = 1):	SO
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1):	SO
DENSITÉ @ 25°C :	650 kg/m ³



NUFARM AGRICULTURE INC.

pH:ND
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C):Non soluble
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE.....ND.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Fumée toxique, Dioxyde de Carbone, Monoxyde de Carbone, Oxyde d'azote, hydrocarbures fluorés, et autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec des acides fortes.

CONDITIONS À ÉVITER: Aucune connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50 ORALE AIGÛE (mg/kg) :>5000 (Rat)

DL50 CUTANÉE AIGÛE (mg/kg) :ND

CL50 INHALATION AIGÛE (mg/l) :ND

AUTRE: Peut irriter les yeux et la peau (Lapin).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATION ECOTOXICOLOGIQUE :

Données sur trifluraline technique :

CL50 (mg/L) 96- heures : 0.01-0.04 (Truite arc-en-ciel)

CL50 (mg/L) 96- heures : 0.02-0.09 (Crapet arlequin)

EC50 (mg/L) 48- heures : 0.56 (Daphnée)

DL50 (mg/kg) ORALE : >2000 (Cailles)

CL50 (ppm) DIET : >5000 (Canard mallard)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Le métabolisme implique la déasalkylation du groupe amine, par passage du groupe nitré à un groupe amine, par oxydation partielle du groupe trifluorométhyle à un groupe carboxy et par dégradation subséquente en fragments plus petits. La demi-vie dans les sols varie de 57-126 jours. La dégradation est plus rapide sous des conditions anaérobiques. La trifluraline est absorbée par le sol et est résistante au lessivage et aux déplacements latéraux. Dans les animaux, la trifluraline, est éliminée dans les urines et les fèces, et la dégradation qui s'ensuit est similaire à la dégradation dans le sol. La dégradation dans les plantes est similaire à la dégradation dans le sol.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si applicable, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un sac non-réutilisable, rendre le sac non utilisable et en disposer selon les directives provinciales.



NUFARM AGRICULTURE INC.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Pas réglementé pour le transport routier/ferroviaire au Canada. Communiquez avec le fabricant pour connaître les mises à jour concernant le transport.

Description DOT : Plus de 100 lb (45 kg) : SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN3077, III, (TRIFLUARINE), GUIDE ERG 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES, OU HERBICIDES, NOI (NMFC 50320 ; SUB 2 : CLASSE : 60)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : N/E

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires-exempt de SIMDUT.)

INVENTAIRE CANADIEN : La trifluraline est inscrite sur la Liste des substances domestiques (LSD).

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER

SIMDUT: Non Disponible

NFPA:

Évaluation pour ce produit		Légende	
1	Risque pour la santé	0	Minimal
1	Flammabilité	1	léger
0	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE: Révision de la section 1, 4, 14.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible

SO = Sans Objet

N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et les FICHES SIGNALÉTIQUES contiennent toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE